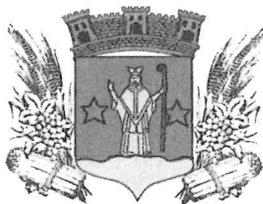


Département de Vaucluse



Commune de
Saint-Saturnin-lès-Avignon

**TRAVAUX DE NETTOYAGE DU GIRATOIRE
DIT DE LA RÉTANQUE**

**CIRCULATION EN ALTERNANCE ET
INTERDICTION DE STATIONNEMENT LE
LUNDI 10 OCTOBRE 2022**

TRAVAUX DE NUIT

**ENTREPRISE EUROVIA LANGUEDOC
ROUSSILLON**

SAINT-SATURNIN-LÈS-AVIGNON le mercredi 5 octobre 2022

Serge MALEN, Maire de *SAINT-SATURNIN-LÈS-AVIGNON*,

VU les articles L 2211-1, L2212-1 et L2212-2, et L2213-1 à L2213-6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU le Code de la Route et notamment les articles R110-1, R 110-2, R110-3, R411-1 à R411-8, les articles R411-17 et-18, et R411-25 à R411-28, R141-3, R415-6 et R 415-7.

VU l'arrêté interministériel du 6 décembre 2011 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes.

VU l'instruction ministérielle sur la signalisation routière –livre I – 3^{ème} partie, relative aux intersections et régime de priorité approuvée par l'arrêté interministériel du 26 juillet 1974 modifiée et complétée.

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière –livre I – 4^{ème} partie, relative à la signalisation de prescription absolue approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 modifié.

VU l'arrêté municipal n° 2021-04-073 en date du 12 avril 2021, portant réglementation de la circulation, du stationnement, et de la vitesse des véhicules dans l'agglomération de Saint- Saturnin-lès-Avignon.

VU la demande en date du 4 octobre 2022 par l'entreprise EUROVIA LANGUEDOC ROUSSILLON dont le siège social est situé à 84140 MONTFAVET 430 allée de la Chartreuse (**Coordonnées de contact pendant toute la durée du chantier : Monsieur Nicolas DELLALI 04 90 84 19 05**).

CONSIDÉRANT QUE pour permettre l'exécution des travaux sur la voirie communale et assurer la sécurité des ouvriers de l'entreprise ou des personnes chargées de leur réalisation, et des usagers de la voie, il y a lieu de régler la circulation routière selon les dispositions temporaires suivantes :

ARRÊTE

Article 1 : L'entreprise EUROVIA LANGUEDOC ROUSSILLON est autorisée à effectuer des travaux de nettoyage de la voirie au niveau du giratoire dit de la Rétanque,, le lundi 10 octobre 2022 entre 20 h et le mardi 11 octobre 2022, 6 h. (travaux de nuit)

Article 2 : La circulation sera maintenue dans la mesure du possible sur une bande de route plus étroite et réglementée en alternance au niveau du carrefour de la Rétanque, le lundi 10 octobre 2022 entre 20 h et le mardi 11 octobre 2022 à 6 h, le dépassement de tous les véhicules autres que les deux roues sera interdit le lundi 10 octobre 2022 entre 20 h et le mardi 11 octobre 2022 à 6 h

Article 3 : Le stationnement aux abords du chantier, sera interdit le lundi 10 octobre 2022 entre 20 h et le mardi 11 octobre 2022 à 6 h, hormis pour les engins affectés aux travaux.

Article 4 : La signalisation et la pré signalisation nécessaires seront mises en place au droit et aux abords du chantier par l'entreprise EUROVIA LANGUEDOC ROUSSILLON afin d'assurer la sécurité des usagers, maintenue en permanence en bon état, adaptées pendant les interruptions et enlevées à la fin des travaux ou de la manifestation, sous le contrôle des services de la commune.

Article 5 : L'entreprise EUROVIA LANGUEDOC ROUSSILLON assurera en permanence la propreté de la chaussée dans la zone du chantier et ses abords et effectuera à cet effet et autant que nécessaire les nettoyages de la chaussée. Tout dommage causé au domaine public devra être qualitativement à l'identique par les entreprises.

Article 6 : L'entreprise EUROVIA LANGUEDOC ROUSSILLON sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation. En période d'inactivité des chantiers, notamment la nuit et les jours non ouvrés, la signalisation des travaux devra être déposée, hormis les cas où subsisteraient des obstacles ou engins sur la chaussée ou à proximité immédiate.

Article 7 : Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés. L'entreprise EUROVIA LANGUEDOC ROUSSILLON veillera à ce que le cheminement des piétons puisse être maintenu dans de bonnes conditions de sécurité et que les accès riverains publics et privés soient maintenus. L'entreprise EUROVIA LANGUEDOC ROUSSILLON adaptera sa signalisation en rapport de la zone traitée afin de guider les riverains.

Article 8 : Les présentes dispositions ne s'appliquent pas aux véhicules de collecte des ordures ménagères, service de sécurité, police, secours et incendie, les services techniques municipaux.

Article 9 : Le présent arrêté sera publié sur le site de la Mairie, affiché à chaque extrémité des travaux et en tout lieu qui sera jugé utile.

Article 10 : Les véhicules en infraction seront verbalisés et mis en fourrière conformément aux articles R325-12 à R325-46 du code de la route.

Article 12 : Monsieur le Directeur Général des Services, le responsable du centre technique, le responsable des travaux, Monsieur le Chef de la Police Municipale, Madame le Capitaine de la Brigade de Gendarmerie de Saint Saturnin Les Avignon, L'entreprise EUROVIA LANGUEDOC ROUSSILLON sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée aux intéressés : L'entreprise EUROVIA LANGUEDOC ROUSSILLON

Le Maire

Serge MALLEN



Acte certifié exécutoire compte tenu de la transmission
aux intéressés le **06 OCT. 2022**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes (30941) 16 avenue Feuchères -CS 88010- cedex
9, dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification

Publié le **06 OCT. 2022**

Le tribunal administratif peut-être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » via le site internet www.telerecours.fr